

Je ne suis pas d'accord avec la mesure à l'étude qui tend à limiter à 6 et 5 p. 100 l'augmentation des crédits accordés au domaine de l'enseignement postsecondaire. J'ai été systématiquement contre toutes les mesures imposant une indexation de 6 et 5 p. 100. C'est par principe que je suis contre. Mes collègues et moi-même ne nous abaissons pas à choisir ce qui nous conviendrait le mieux sur le plan politique, comme ne craignent pas de le faire les conservateurs qui, d'une part, dénoncent les contrats conclus avec les travailleurs, et de l'autre, adoptent une attitude tout autre en ce qui concerne les retraités et les provinces. Nous ne sommes pas assis entre deux chaises, au contraire de nos collègues à notre droite.

En ce qui concerne le programme des 6 et 5 p. 100, il est particulièrement irritant—et j'ai de nombreux électeurs qui m'appellent à ce sujet—de voir que le gouvernement libéral a collé l'étiquette 6 et 5 sur tout. Les employés des Postes reçoivent un chèque dans le coin duquel figurent 6 et 5. Quel que soit l'endroit où vous allez, vous trouvez une étiquette 6 et 5.

Je me rends bien compte que la question ne revêt pas une importance fondamentale, mais voyant l'opposition que son programme soulève, le gouvernement ne devrait pas être aussi arrogant. Il ne devrait pas mettre des étiquettes 6 et 5 p. 100 partout, rappeler sans cesse aux travailleurs qu'il a réussi à faire adopter son programme, en dépit de l'opposition du NPD et avec la collaboration des conservateurs.

Je voudrais parler d'autres choses à propos du projet de loi C-12. Je suis d'accord avec la séparation du financement de la santé et de l'enseignement postsecondaire. C'est ce qu'avait recommandé un groupe de travail de tous les partis sur les accords fédéraux-provinciaux. Cela rendra la comptabilité plus facile et l'on pourra mieux voir ce que le gouvernement consacre à la santé d'une part et à l'enseignement postsecondaire d'autre part. Il y a longtemps qu'une telle distinction aurait dû être possible.

Tout comme le député de Mississauga-Sud, je suis d'avis que les chiffres deux tiers, un tiers sont arbitraires. Le gouvernement fédéral les a proposés durant les négociations de 1977 ou peu après. C'est justement parce qu'il s'agit d'un chiffre arbitraire qu'il est tellement difficile de déterminer, selon la province, quel gouvernement provincial respecte ses engagements antérieurs vis-à-vis de l'enseignement postsecondaire, lequel se sert de la subvention fédérale pour réduire le montant des dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire qui lui incombaient jusqu'ici et lequel augmente ou maintient ses engagements.

Il n'y a aucun doute qu'en dépit de l'opinion que chacun a du programme des 6 et 5 p. 100, appliqué dans ce cas à l'enseignement postsecondaire, il y a des provinces qui n'ont pas sacré la totalité du financement fédéral à ce secteur. Ces provinces ont laissé diminuer leur contribution en se servant de la part fédérale. Mais le plafonnement à 6 et 5 p. 100 du financement de l'enseignement postsecondaire n'est pas la réponse. Même si c'est là le problème et si je sympathise avec le désir du gouvernement fédéral d'obtenir une plus grande responsabilité financière et une meilleure reconnaissance de sa contribution, la réponse n'est pas dans le plafonnement du financement fédéral. Cela n'augmente pas la responsabilité financière, et ne fait pas prendre davantage conscience de la présence du gouvernement derrière tous ces programmes. Cela n'améliore non plus la situation dans le secteur postsecondaire ou les relations fédérales-provinciales. A quoi cela sert-il?

Financement des programmes établis

Je suis conscient de certains des problèmes que le gouvernement fédéral rencontre à propos de l'enseignement postsecondaire. Toutefois, je ne pense pas que le plafonnement à 6 et 5 p. 100 soit la réponse, car c'est une mesure aveugle. J'ai déjà expliqué pourquoi il est difficile, à mon avis, de porter un jugement global sur ce que les provinces font dans ce secteur. Même si c'était une solution, et ça n'en est pas une, le plafonnement à 6 et 5 p. 100 serait une solution aveugle. Elle traiterait toutes les provinces de la même façon, indépendamment de leurs engagements vis-à-vis de l'enseignement postsecondaire, quels que soient leurs besoins et qu'il s'agisse ou non d'une province riche. Étant donné qu'il est complètement aveugle, ce projet de loi mérite notre opposition.

Une diminution de l'engagement vis-à-vis de l'enseignement postsecondaire, de la part d'un palier quelconque de gouvernement, vient à un moment particulièrement inopportun pour ceux qui profitent de cet enseignement. A court terme, ce sont les jeunes, mais à long terme c'est la société dans son ensemble.

Nos universités sont surpeuplées. Certains de ceux qui voulaient s'y inscrire n'y sont pas admis. Les facultés des arts et des sciences sont pleines à craquer. Les frais de scolarité et autres que doivent acquitter les étudiants augmentent. Il s'agit en réalité de droits d'utilisation pour les services qu'offrent les universités. Par-dessus le marché, les subventions fédérales et provinciales à l'enseignement postsecondaire ont été réduites.

Tout cela se produit alors que le taux de chômage chez les jeunes n'avait jamais été aussi élevé depuis plusieurs dizaines d'années. Les jeunes sont doublement menacés. Ils ne peuvent pas entrer à l'université comme avant et, même s'ils y parviennent, ils n'ont pas les moyens d'y rester. Ils ne parviennent pas à trouver d'emploi pendant l'été. Que peuvent-ils faire? Ce n'est pas en soumettant l'enseignement postsecondaire au programme des 6 et 5 p. 100 que l'on réglera le problème. Ce n'est pas non plus en créant un ministère de la jeunesse à grand renfort de publicité. On cherche seulement à jeter de la poudre aux yeux au lieu de chercher vraiment à résoudre les problèmes des jeunes.

Comme autrefois les universités sont en passe de devenir la chasse gardée des riches. Comme l'a dit le député de Dauphin-Swan River (M. Lewycky), seuls les riches peuvent s'y inscrire. Nous avions réussi à remédier à cette situation, dans une large mesure, entre la fin des années 60 et la fin des années 70. Je sais que de nombreux habitants de Transcona, la ville d'où je viens, ont été les premiers membres de leur famille à aller à l'université. S'ils ont pu le faire c'est souvent grâce à la détermination de leurs parents qui ont économisé sou à sou. A l'époque, il était très facile de trouver du travail pendant l'été et les bons emplois ne manquaient pas. Les étudiants pouvaient ainsi accumuler de l'argent. D'autre part, à la fin des années 60, et au début des années 70, grâce aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral, les étudiants ont pu obtenir plus facilement des prêts et des bourses. Cela a permis à de plus en plus de gens, qui autrement n'auraient pas pu le faire, d'entrer à l'université. Nous assistions à un certain égalitarisme sur le plan de l'accès à l'université. Je ne veux pas dire que cela ait totalement disparu, mais cette égalité d'accès dont nous étions